

TAXE D' APPRENTISSAGE 2019

instn

Institut national des sciences et techniques nucléaires

Établissement d'enseignement supérieur
École d'application de la filière nucléaire



" L'INSTN forme, en France et à l'international, aux compétences utiles pour une filière nucléaire sûre, innovante et inscrite dans une politique globale d'énergie bas carbone. En nous versant votre taxe d'apprentissage, vous concourez ainsi à consolider nos efforts pour permettre votre réussite.

Votre soutien nous est précieux, soyez en chaleureusement remerciés par avance. "

Le Directeur de l'INSTN

5 BONNES RAISONS de soutenir l'INSTN

- **Une taille humaine** pour faire bénéficier ses étudiants et apprentis d'un accueil privilégié.
- **Une proximité avec le CEA**, les organismes de recherche, les institutions réglementaires, les établissements d'enseignement supérieur, les industriels, un large vivier d'enseignants.
- **Un réseau de partenaires** en France et à l'étranger.
- **Une formation de qualité**, solide et rigoureuse, des dispositifs pédagogiques renouvelés.
- **Une adaptation aux technologies numériques**, avec un enrichissement de ses outils pédagogiques aux côtés de ceux déjà existants : chantiers écoles, laboratoires de travaux pratiques, simulateurs, codes de calculs, plateforme en réalité virtuelle EVOC pour l'apprentissage de la conduite d'un réacteur, salles de téléprésence...

RÉALISATIONS 2018 GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Équipements pédagogiques pour les travaux pratiques : mallettes DOSICASE



Tablettes numériques pour les étudiants du diplôme d'ingénieur spécialisé en génie atomique



Forum des entreprises en préparation à l'insertion professionnelle



PERSPECTIVES 2019

Développer des outils numériques pour la formation

Maintenir un bon niveau de fonctionnement du parc informatique pour les étudiants

Faire intervenir des entreprises pour l'accompagnement à l'insertion professionnelle

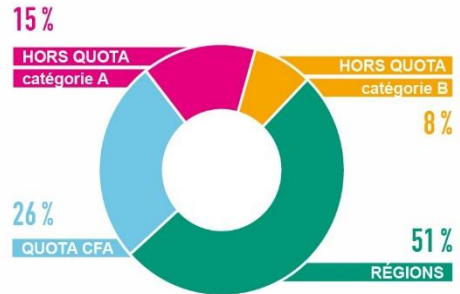
Financer des voyages d'études

INFORMATIONS UTILES POUR VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Comment attribuer votre taxe à l'INSTN ?

- **CHOISISSEZ VOTRE OCTA**, organisme collecteur de la taxe d'apprentissage. La taxe d'apprentissage doit obligatoirement être versée à l'organisme collecteur avant le 1^{er} mars 2019.
- **ADRESSEZ-LUI VOTRE VERSEMENT** en demandant l'affectation du montant à : INSTN
Centre CEA de Saclay
PC n° 35
91191 Gif-sur-Yvette Cedex.
Code établissement : 0910685A • SIRET : 775 685 019 004 88.
L'INSTN est éligible à la Catégorie B hors quota de la taxe.
Consultez sur le site de l'INSTN la liste des formations pour lesquelles l'Institut est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage.
- **INFORMEZ-NOUS PAR MAIL** afin que nous puissions nous assurer de la bonne réception de votre versement.

Comment se répartit la taxe d'apprentissage que vous versez ?



L'INSTN est éligible à la catégorie B hors quota de la taxe.

Code UAI établissement : 0910685A

Nous remercions vivement les groupes et entreprises qui nous ont fait confiance en 2018 en nous versant de la taxe d'apprentissage.



et TELIMA FREPART / A6R / SAS TES / EFIL / Pixel Graphic / Oakridge / Quartum / SecurAtome



1 200
étudiants dont
300 apprentis

CFA / Établissements
partenaires



6



85%

des diplômés en activité
professionnelle à diplôme
+ 6 mois



600

intervenants en formation initiale
et 27 % d'intervenants non CEA



112
salariés

L'INSTN C'EST

instn

CONTACT : Michelle Bonnin,
Relations entreprises
Tél. : 04 66 79 57 78 / 06 40 64 55 39
michelle.bonnin@cea.fr

L'INSTN est administré par le



Commissariat à l'énergie atomique
et aux énergies alternatives

Établissement public à caractère industriel et commercial RCS Paris B 775 685 019